

CONCOURS DE RECRUTEMENT EN BIOLOGIE

Epreuves de classement

Partie 1 : Deux épreuves écrites

Epreuve 1 : Un exposé écrit de niveau universitaire sur un sujet général rentrant dans le cadre de la biologie, rédigé en langue française ou allemande au choix du candidat. Le sujet précis de l'exposé est choisi parmi trois domaines de la biologie. Aucune documentation n'est permise.

L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1.

Epreuve 2 : Une analyse écrite de document(s) choisi(s) parmi les matières du programme, rédigée en allemand pour un sujet de la division inférieure et en français pour un sujet de la division supérieure. Aucune documentation n'est permise.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, est dotée du coefficient 1.

Partie 2 : Trois épreuves orales

Epreuve 3 : Un exposé oral, en langue allemande, sur un sujet choisi parmi les matières du programme des classes de 7^e et 6^e (sciences naturelles) ainsi que de la classe 5^e (biologie). L'exposé sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé. Les manuels scolaires ainsi que les livres de référence sont permis pendant la préparation.

L'épreuve, d'une durée d'une heure pour la préparation et de vingt minutes pour l'oral et la discussion, est dotée du coefficient 1.

Epreuve 4 : Un exposé oral, en langue française, sur un sujet choisi parmi les matières du programme des classes de 4^e ainsi que des classes 3^e C, 2^e C et 1^{re} C. L'exposé sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé. Les manuels scolaires ainsi que les livres de référence sont permis pendant la préparation.

L'épreuve, d'une durée de deux heures pour la préparation et de vingt minutes pour l'oral et la discussion, est dotée du coefficient 1.

Epreuve 5 : Une manipulation expérimentale illustrant un sujet du programme. L'épreuve se fait en allemand ou en français suivant le choix du sujet. Aucune documentation n'est permise.

L'épreuve, d'une durée de quinze minutes pour la manipulation, est dotée du coefficient 1.

Informations complémentaires

Les épreuves, dont les modalités précises seront fixées lors de la réunion préliminaire du jury, permettront de juger les capacités d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale – dans les deux langues de l'enseignement de la biologie – ainsi que le savoir-faire expérimental en rapport avec des contenus de différents domaines figurant au programme de l'enseignement de la biologie.

Par "programme" il faut entendre le programme du cours des sciences naturelles et de biologie de l'enseignement secondaire classique luxembourgeois (le programme est défini dans le recueil "Horaires et Programmes" valable pour l'année en question).

Dans l'appréciation générale des copies, il sera tenu compte de la présentation des réponses: il sera exigé des candidats un travail correct, structuré et soigné, quant à la forme et quant au fond.

Le langage, le vocabulaire et la diction seront en outre appréciés lors des exposés oraux.

Les critères d'évaluation seront détaillés lors d'une séance d'information préliminaire à laquelle sont convoqués les candidats par le jury compétent.

Remarques :

ad Partie 1, épreuve 1 : Le sujet précis de l'exposé est choisi parmi les domaines suivants :

1. Biologie cellulaire et moléculaire
2. Physiologie et fonctionnement des systèmes
3. Évolution et biologie des populations